

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 avril 2015

## CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 13 et 14 avril 2015

**2015 DAC 218** Subvention (9.000 euros) à l'association Bibliothèque du Saulchoir (13e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Bibliothèque du Saulchoir ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 30 mars 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 9.000 euros est attribuée à l'association Bibliothèque du Saulchoir, 43 bis, rue de la Glacière (13e), pour conserver, mettre en valeur et tenir à la disposition du public le patrimoine culturel qu'elle a constitué depuis 1865. 2015\_00735 19727.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002, provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**